



Banque Centrale de Tunisie

PERIODIQUE DE CONJONCTURE

DECEMBRE 2010

N°90

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

- Révision à la hausse par le Fonds monétaire international des prévisions de la croissance économique mondiale pour les années 2010 et 2011.
- Légère amélioration de la situation de l'emploi dans les pays industrialisés à la fin de 2010.
- Hausse des cours mondiaux des produits de base, principalement les denrées alimentaires et l'énergie.
- Apparition de tensions inflationnistes à la fin de 2010, notamment dans les pays industrialisés.
- Baisse du taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar en 2010 contre une appréciation du yen.
- Evolution divergente des indices des principales bourses mondiales en 2010.

CONJONCTURE NATIONALE

- Baisse de la production agricole, notamment pour les céréales et l'huile d'olive.
- Nette reprise du secteur industriel en 2010, surtout les industries manufacturières, et légère progression de l'activité touristique.
- Augmentation du taux d'inflation à un niveau de 4,4% en 2010 contre 3,5% l'année précédente.
- Atténuation du resserrement de la liquidité bancaire au cours du dernier trimestre de l'année 2010, forte accélération du rythme de progression des concours à l'économie et décélération de celui de la masse monétaire (M3) en 2010.
- Déficit de la balance générale des paiements suite à l'élargissement du déficit courant et au repli des entrées nettes de capitaux en 2010.
- Dépréciation du dinar tunisien vis-à-vis du dollar américain et de l'euro.

**Ce document est téléchargeable à partir du site Internet
de la Banque Centrale de Tunisie, chapitre Publications,
à l'adresse [http : //www.bct.gov.tn](http://www.bct.gov.tn)**

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'**environnement international** a été marqué, au cours des derniers mois de 2010, par la poursuite de l'amélioration des indicateurs économiques dans les principaux pays industrialisés, notamment les Etats-Unis d'Amérique, avec toutefois la montée des craintes quant à la dette souveraine dans certains pays européens, d'où le maintien du taux de change de la monnaie européenne sous tensions par rapport aux autres devises, principalement le dollar. Par ailleurs, les prix mondiaux des produits de base ont connu une tendance à la hausse, surtout pour les denrées alimentaires et l'énergie. De même, les indices des principales bourses mondiales se sont orientés à la hausse, en rapport avec l'amélioration des perspectives économiques.

Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) a révisé à la hausse ses estimations de la **croissance économique mondiale** attendue pour 2011 à 4,4% contre 4,2% prévus en octobre dernier, étant signalé que le taux de croissance relatif à l'année 2010 a été également actualisé vers la hausse, en passant de 4,8% à 5%. L'amélioration des prévisions de croissance pour 2011 concerne, notamment, les **pays industrialisés** (2,5% contre 2,2% selon les estimations d'octobre 2010), en particulier les Etats-Unis (3% contre 2,3%) et le Japon (1,6% contre 1,5%), alors que le Fonds a maintenu ses prévisions pour la Zone Euro (1,5%).

Les **pays émergents et en développement** vont garder, pour leur part, un taux de croissance élevé en 2011 quoique inférieur à celui de 2010, soit 6,5% contre 7,1%. Il y a lieu de signaler que le FMI a maintenu ses prévisions de croissance pour la Chine et l'Inde avec 9,6% et 8,4%, respectivement, contre 10,3% et 9,7% réalisés en 2010.

S'agissant du **chômage**, la situation de l'emploi a enregistré une certaine amélioration dans les pays industrialisés, avec un taux de chômage revenant à 9,4% aux Etats-Unis en décembre 2010 contre 9,8% le mois précédent. En outre, le taux de chômage s'est stabilisé à 10,1%, en novembre de la même année, dans la Zone euro et à 5,1% au Japon.

En ce qui concerne les **prix internationaux des produits de base**, ils ont connu, à la fin de 2010, une hausse pour la majorité des denrées alimentaires, sous l'effet notamment des conditions climatiques défavorables ayant affecté plusieurs récoltes agricoles, à l'instar des céréales, dans certains pays producteurs comme l'Australie, le Brésil et la Chine. En particulier, la hausse des prix a atteint, au terme de 2010 et par rapport à la fin de l'année précédente, 46,2% pour le blé et 18,9% pour le sucre contre 20,1% et 2,2% respectivement au terme du mois de novembre. Egalement, les prix des matières premières industrielles ont poursuivi leur augmentation qui a atteint, à la même date, 89,4% pour le coton et 32,6% pour le cuivre contre 80,4% et 14% à fin novembre.

Par ailleurs, les prix du **pétrole brut** ont dépassé le niveau de 90 dollars le baril depuis le début du mois de décembre 2010, en relation avec la reprise de la demande mondiale, la baisse des stocks et la poursuite de la vague de froid qui a frappé les Etats-Unis et l'Europe. Ainsi, le prix du baril s'est élevé, à la fin de 2010, à 94,75 dollars pour le Brent et 91,38 dollars pour le pétrole léger américain, soit une hausse de 21,6% et 15,1% respectivement par rapport à la fin de l'année précédente.

S'agissant de l'**inflation**, les prix à la consommation ont enregistré une certaine accélération dans les principaux pays industrialisés, au cours du mois de décembre 2010, suite notamment à l'accroissement des prix de l'énergie. Les taux d'inflation, en termes de glissement annuel, ont atteint 1,5% aux Etats-Unis contre 1,1% le mois précédent et 2,2% dans la Zone Euro contre 1,9%.

Sur les **marchés des changes internationaux**, la valeur de l'euro a enregistré en 2010 une baisse vis-à-vis du dollar, en raison principalement des retombées de la crise de la dette souveraine dans certains pays européens et les risques de sa propagation à d'autres pays de la Zone Euro. La monnaie européenne a clôturé l'année 2010 au niveau de 1,3386 dollar, enregistrant ainsi un recul de 6,6% par rapport au dollar, d'une fin d'année à l'autre.

A l'inverse, le yen s'est apprécié en 2010 par rapport au dollar, bénéficiant de son choix comme monnaie refuge par les investisseurs face aux bouleversements qu'a connus la place financière internationale, suite notamment à la crise de la dette souveraine. Il s'est situé, au terme de l'année, à 80,915 yens pour un dollar, soit une appréciation de 13,1% d'une fin d'année à l'autre.

Par ailleurs, les banques centrales dans plusieurs pays industrialisés ont continué à assouplir leurs **politiques monétaires**, au cours de 2010, à travers notamment des mesures non conventionnelles sous forme de programmes d'achat d'actifs comme les bons du Trésor et les billets de trésorerie et ce, à l'instar de la Réserve fédérale américaine et la Banque du Japon qui sont intervenues pour des montants respectifs de 600 milliards de dollars et 5.000 milliards de yens (environ 43 milliards d'euros). Par contre, les banques centrales dans certains pays industrialisés et pays émergents ont commencé à appliquer des politiques monétaires restrictives pour alléger les pressions sur l'économie. En particulier, la Banque de Chine a augmenté le taux d'intérêt directeur deux fois au cours de 2010 et le taux de la réserve obligatoire à six reprises pendant la même année.

Sur un autre plan, l'évolution des **principales bourses internationales** a divergé, au cours de 2010. En particulier, la Bourse américaine a enregistré des résultats positifs, bénéficiant des importantes interventions de la Réserve fédérale pour soutenir la reprise de l'économie et de l'amélioration des indicateurs économiques aux Etats-Unis vers la fin de l'année. Dans ce contexte, les indices Dow Jones et Nasdaq ont enregistré, d'une fin d'année à l'autre, une augmentation de 11% et 16,9% respectivement. A l'inverse, plusieurs bourses européennes ont accusé une baisse, en raison de la crise de la dette souveraine. L'indice CAC 40, en particulier, a diminué de 3,3% entre la fin de 2009 et celle de 2010. De même, la Bourse de Tokyo a enregistré une baisse, sous l'effet de l'appréciation du yen qui a affecté les exportations et, partant, les résultats financiers des entreprises japonaises. Le recul de l'indice Nikkei a atteint ainsi 3,3%, d'une fin d'année à l'autre.

CONJONCTURE NATIONALE

ACTIVITE ECONOMIQUE : Consolidation du rythme de la croissance en 2010 suite, notamment, à la reprise de l'activité dans le secteur industriel contre une régression de la production dans le secteur agricole.

Le **produit intérieur brut** a enregistré une progression de 3,7%, en prix constants, durant les neuf premiers mois de 2010, soit le même taux de croissance attendu pour toute l'année, contre 2,8% au cours de la même période de l'année précédente. Cette amélioration est imputable à la reprise sensible enregistrée dans les industries manufacturières (7,3% contre -6,1% durant les neuf premiers mois de 2009), notamment celles orientées vers l'exportation comme les industries mécaniques et électriques (21,9% contre -9,7%), ce qui a contrasté avec la régression du secteur agricole et de la pêche (-8,5% contre 5,9%).

Pour l'année 2011, il est prévu un taux de croissance économique de 5,4% selon les prévisions du Budget économique relatif à l'année en cours, mais ce niveau semble difficile à réaliser en raison des perturbations de l'investissement et de la production industrielle sous l'effet des événements que connaît la sphère politique dans le pays. Il y a lieu d'ajouter, également, les répercussions de la flambée poursuivie des prix mondiaux de la plupart des produits de base, notamment l'énergie et les denrées alimentaires, ainsi que les effets de l'insuffisance des pluies sur la production agricole.

1) AGRICULTURE ET PECHE

Ce secteur a accusé en 2010 une baisse de sa **valeur ajoutée** estimée à 8,8%, en prix constants, contre une progression de 6% en 2009 suite, notamment, à la régression des productions de céréales et d'huile d'olive.

La production de **céréales** de la campagne 2009-2010 est revenue à 10,8 millions de quintaux contre 25,3 millions au titre de la campagne 2008-2009. Concernant la campagne en cours, il est attendu une augmentation de la production surtout que les superficies emblavées ont légèrement dépassé l'objectif fixé (1.500 mille hectares réalisés contre 1.234 mille la campagne précédente).

S'agissant de la production **d'huile d'olive** relative à la campagne 2010-2011, elle est estimée à 120 mille tonnes contre 150 mille enregistrées la campagne écoulée. Compte tenu d'une consommation locale de l'ordre de 30 mille tonnes et d'un stock disponible au début de la campagne de 25 mille tonnes, il est prévu d'exporter 115 mille tonnes contre des réalisations pour toute la campagne 2009-2010 d'environ 100 mille tonnes pour une valeur de 413 MDT. Il est à noter l'amélioration du niveau de la **production mondiale d'huile d'olive** pour la deuxième campagne consécutive (environ 3 millions de tonnes), suite aux conditions climatiques favorables dans la plupart des pays producteurs de la Méditerranée.

Par ailleurs, les productions de **dattes** et **d'agrumes** se sont accrues de 7,4% et 13,9%, respectivement, par rapport à la campagne précédente, pour atteindre 174 mille et 352 mille tonnes.

Pour ce qui est du **secteur de l'élevage**, la production de lait frais a enregistré, au cours de l'année 2010, une progression de 2,3% pour atteindre 1.054 mille tonnes, ce qui a permis d'accroître les quantités collectées destinées à l'industrie laitière.

En ce qui concerne le **secteur de la pêche et de l'aquaculture**, la production s'est maintenue, au cours des onze premiers mois de 2010, au niveau de 93 mille tonnes enregistré durant la même période de 2009.

Au plan des **échanges commerciaux des produits agricoles et alimentaires avec l'extérieur**, les **importations de céréales** ont connu en 2010 une augmentation d'environ 65% en quantité et 78% en valeur, atteignant 3.234 mille tonnes pour une valeur de 1.087 MDT, suite à la baisse de la production et à la hausse des prix sur le marché mondial. L'accroissement a concerné, notamment, le blé dur (86,4% en quantité et 72,8% en valeur). En raison de l'envolée des cours mondiaux des céréales durant les derniers mois de 2010, les **prix moyens à l'importation**, exprimés en dinars, ont augmenté par rapport à 2009 de 22,3% la tonne pour l'orge et 5,1% pour le blé tendre, contre une baisse de 8,6% pour le prix du blé dur. Le niveau moyen des prix à l'importation des céréales demeure en deçà de celui des céréales produites localement et ce, pour la deuxième année consécutive, avec un écart variant entre environ 35% pour l'orge et 47% pour le blé tendre.

Pour ce qui est des **exportations**, les **quantités exportées d'huile d'olive** ont atteint, au cours de 2010, environ 110 mille tonnes pour une valeur de 444 MDT contre près de 142 mille tonnes et 533 MDT l'année précédente.

Concernant les **dattes**, les exportations ont atteint, depuis le début de la campagne de commercialisation en cours et jusqu'au 24 janvier 2011, un niveau identique à celui enregistré au cours de la même période de la campagne précédente, soit environ 25 mille tonnes. La valeur de ces exportations s'est accrue de 3,7% pour atteindre 85 MDT, suite à l'amélioration du niveau moyen des prix.

Quant aux **exportations de produits de la mer**, elles ont augmenté en 2010 de 3,7% en quantité et 1,6% en valeur pour s'établir à environ 17 mille tonnes et 185 MDT.

Au total, la **balance commerciale alimentaire avec l'extérieur** a enregistré, au cours de 2010, un déficit d'environ 557 MDT contre un excédent de 38 MDT une année auparavant, en raison de l'accroissement des importations de 38,6% contre une légère augmentation des exportations (1,2%). En conséquence, le taux de couverture est revenu, d'une année à l'autre, de 102,4% à 74,8%.

2) ACTIVITE INDUSTRIELLE

L'**indice général de la production industrielle** a augmenté en décembre 2010 de 6,8% contre 6% au cours du même mois de l'année précédente. Cette évolution est imputable à la progression de la production des **industries manufacturières** (8,3% contre 10,2% en décembre 2009) et à la nette reprise de celle du secteur des **mines** (27% contre -7,7%), tandis que la production du secteur de l'**énergie** a régressé quoique à un rythme moins rapide qu'une année auparavant (-2,6% contre -8,1%).

Au cours de l'année 2010, l'**indice général de production industrielle** s'est accru de 7,8% contre une baisse de 4,5% l'année précédente, suite à la reprise sensible de la production des **industries manufacturières** (9,3% contre -6% un an plus tôt) ainsi que celle du secteur des **mines** (15,4% contre -2,8%), alors que la production a connu une quasi-stagnation dans le secteur de l'**énergie** (0,6% contre 1,7% une année auparavant).

La progression de la **production des industries manufacturières** a intéressé tous les secteurs, en particulier les industries mécaniques et électriques (25,2% contre -8,3% en 2009) et les industries chimiques (6,9% contre 2,3%) qui ont bénéficié de la reprise de la demande extérieure. De même, la production du secteur du textile, habillement, cuirs et chaussures s'est accrue de 4,2% contre une baisse de 14,8% un an plus tôt.

S'agissant des **échanges commerciaux avec l'extérieur**, les **exportations des industries manufacturières autres qu'alimentaires** ont connu en 2010 une nette reprise (22,1% contre -13,4% l'année précédente), notamment pour les industries mécaniques et électriques (34,5% contre -3,7%) qui ont consolidé leur position en tant que premier secteur exportateur, avec une part dépassant 42% du total des exportations industrielles contre 37% en 2009. Egalement, les exportations des industries chimiques ont enregistré une

reprise (23,1% contre -43% une année auparavant), suite essentiellement à la reprise des exportations de dérivés de phosphate et à l'augmentation des prix sur le marché mondial. Quant aux exportations du secteur du textile et habillement, elles ont progressé de 6,8% contre un recul de 8,7% en 2009, en relation avec la reprise progressive de l'activité de ce secteur.

De même, les **importations de matières premières et demi-produits** ont enregistré une nette augmentation en 2010, soit 26% contre une régression de 21% l'année précédente.

En ce qui concerne les **échanges commerciaux du secteur énergétique**, les exportations ont progressé en 2010 de 25,6% contre -35,3% un an plus tôt, suite à l'accroissement des ventes de pétrole brut de 42,3% en valeur et d'environ 1% en quantité. Quant aux importations, elles se sont accrues à un rythme plus rapide qu'en 2009 (36,1% contre -43,2%), notamment pour les produits pétroliers (24,1% en quantité et 79,3% en valeur), en relation avec la hausse des prix sur le marché mondial et l'arrêt de la raffinerie de Bizerte. Ainsi, **la balance commerciale du secteur de l'énergie** a enregistré un déficit de l'ordre de 484 MDT contre un déficit de 152 MDT une année auparavant.

3) TOURISME

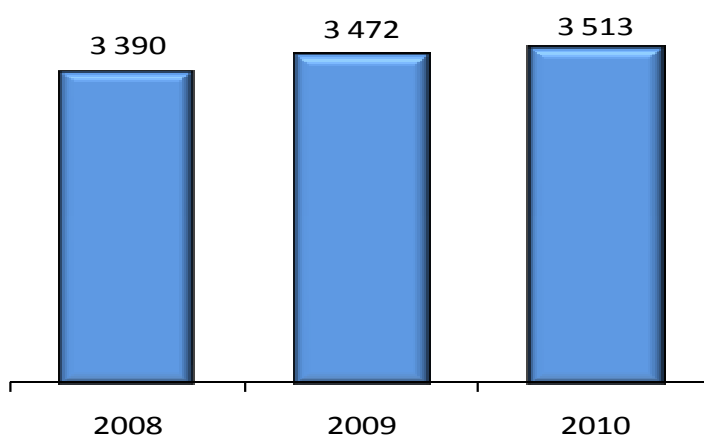
Le **nombre de touristes étrangers** a connu en 2010 une stagnation après une baisse de 2,1% l'année précédente, pour s'établir à 6,9 millions de touristes. Cette situation s'explique par la régression des flux des Maghrébins (-2,4% contre 7,9% en 2009), notamment les Libyens (-8,5% contre 12,9%), alors que le nombre de touristes européens s'est accru (1,9% contre une baisse de 8,8% un an plus tôt) en rapport surtout avec l'accroissement sensible des flux des Britanniques, des Scandinaves, des Russes et des Turcs.

Par ailleurs, les **nuitées touristiques globales** ont enregistré une augmentation de 4,3% en 2010 contre un recul de 9,2% une année auparavant, pour s'établir à 36,2 millions d'unités. Cette progression a intéressé, notamment, les zones de Tunis-Carthage (17%), Tabarka-Aïn Draham (10,2%) et Yasmine-Hammamet (8,5%).

S'agissant du **taux d'occupation de la capacité d'hébergement mise en exploitation**, il s'est situé à 50,3% et a varié entre 17,5% dans la zone de Gabès et 60,3% dans celle de Djerba-Zarzis.

Pour ce qui est des **recettes touristiques en devises** enregistrées en 2010, elles ont augmenté de 1,2% (-1,2% sans l'effet change) contre une progression de 2,4% l'année précédente pour atteindre 3.513 MDT, ce qui représente environ 10% des recettes courantes de la balance des paiements contre 11,6% en 2009.

**EVOLUTION DES RECETTES
TOURISTIQUES EN DEVICES
(EN MDT)**



4) TRANSPORT AERIEN

Le **trafic aérien de voyageurs** s'est inscrit en accroissement de 5,5% en 2010 après une régression de 5,4% l'année précédente, pour s'élever à 11,2 millions de passagers. Cette évolution a intéressé les **lignes internationales** (5,4% contre une baisse au même taux en 2009), notamment les lignes régulières (12,2%), ainsi que les **lignes intérieures** (9,8% contre -4,9%).

Par **aéroport** et à l'exception de celui de Monastir, le trafic aérien de voyageurs s'est accru dans tous les aéroports, surtout Tunis-Carthage (8,8%), Tozeur (15,8%) et Sfax (16,1%).

5) EVOLUTION DES PRIX

L'**indice général des prix à la consommation familiale** (base 100 en 2005) a augmenté en décembre 2010 de 0,4% (soit le même taux enregistré en décembre 2009) contre 0,5% le mois précédent. Cette hausse s'explique, essentiellement, par l'accroissement des prix des restaurants et hôtels (2,2%), des télécommunications (2,1%), du transport (1,1%) et, à un degré moindre, de l'habillement et chaussures (0,8%) et du logement et énergie domestique (0,5%). A l'inverse, les prix des produits alimentaires et boissons ont connu un léger recul (-0,1%).

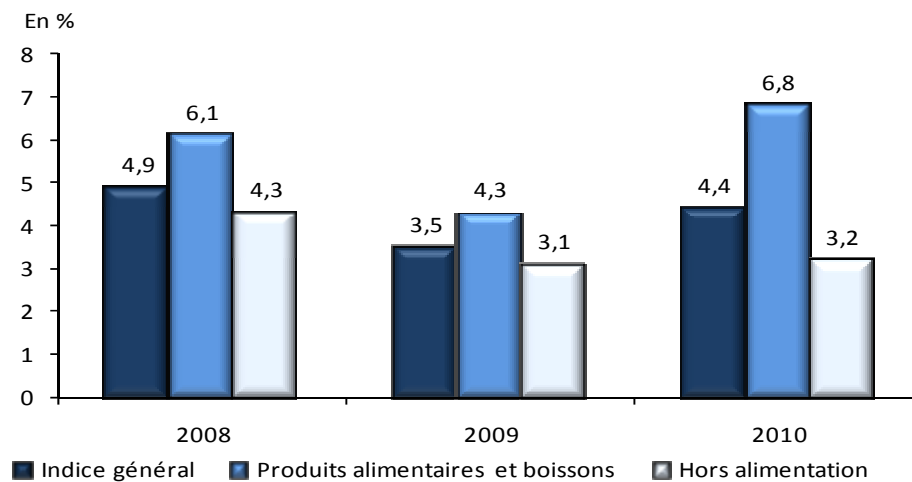
En terme de glissement annuel, la hausse de l'indice général des prix s'est maintenue, en décembre 2010 et pour le quatrième mois consécutif, au niveau de 4% contre 4,1% en décembre 2009. La décélération des prix de l'alimentation et boissons (4,9% contre 7% un an plus tôt), du tabac (1,5% contre 13,2%) et de l'enseignement (1,7% contre 6,2%) a contrasté avec l'accélération de l'augmentation des prix de l'habillement et chaussures (4,7% contre 1,2%), du logement et énergie domestique (4,3% contre 1,9%), du transport (4,3% contre 2,3%) et des restaurants et hôtels (6,9% contre 6,2%).

En termes de moyennes mensuelles, le taux d'inflation s'est élevé en 2010 à un niveau de 4,4% contre 3,5% en 2009. Ceci est dû, essentiellement, à l'augmentation sensible des prix de l'alimentation et boissons (6,8% contre 4,3% un an plus tôt), notamment le sucre et confiseries (16,5% contre 11,6%), les fruits et fruits secs (10,7% contre 2,7%), les viandes (9,1% contre 6,8%), les huiles alimentaires (8% contre -8,9%) et les poissons (7,6% contre 5,3%), ainsi que des prix des restaurants et hôtels (6,3% contre 5,9%) et de l'enseignement (5,7% contre 1,8%). A cela s'ajoute la hausse des prix du transport (3,7% contre 3% l'an précédent), de l'habillement et chaussures (3,8% contre 2,1%) et du logement et énergie domestique (3,4% contre 2,8%).

Hors alimentation et boissons, le taux d'inflation a enregistré une quasi-stagnation en 2010 (3,2% contre 3,1% un an plus tôt). **En dehors de l'alimentation et boissons et de l'énergie**, la hausse des prix a atteint 3,3% contre 3,4% en 2009.

Par régime de fixation des prix, les prix des **produits libres** ont connu une accélération en 2010, soit 5,1% en moyenne contre 4,1% l'année précédente, évolution qui a intéressé, notamment, les produits alimentaires et boissons (7% contre 4,5%). De même, les prix des **produits encadrés** ont augmenté à un rythme plus rapide que celui de l'année précédente (3% contre 2,5%), en rapport surtout avec la hausse des prix de l'alimentation et boissons (5,8% contre 3,6%).

EVOLUTION DU TAUX D'INFLATION (INDICE DES PRIX BASE 100 EN 2005)



Dans l'ensemble, le niveau moyen d'inflation enregistré en 2010 a été conforme aux prévisions actualisées dans le cadre du Budget économique de 2011 (4,5%). Toutefois, il a été plus élevé que celui enregistré l'année précédente (3,5%). Ceci est imputable, essentiellement, à la hausse des prix mondiaux des produits importés, surtout les produits alimentaires et l'énergie, en plus de l'impact des fluctuations des taux de change et en particulier l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dinar.

Concernant les estimations pour 2011, les prévisions du Budget économique tablent sur un taux d'inflation de 3,5%, compte tenu d'un niveau d'inflation hérité de 2% contre 2,5% une année auparavant.

SITUATION DU SYSTEME FINANCIER

Atténuation du resserrement de la liquidité bancaire au cours du dernier trimestre de l'année 2010, forte accélération du rythme de progression des concours à l'économie et décélération de celui de la masse monétaire M3 en 2010

A- LA LIQUIDITE BANCAIRE ET LE REFINANCEMENT DU SYSTEME FINANCIER¹

1) LA LIQUIDITE BANCAIRE

Le resserrement de la liquidité bancaire, qui a caractérisé le troisième trimestre de l'année 2010, s'est relativement atténué au cours du dernier trimestre portant la marque de l'effet expansif exercé, notamment, par les actifs nets sur l'étranger.

En s'établissant à 10.256 MDT, les **actifs nets sur l'étranger** se sont consolidés de 85 MDT, en moyenne, au cours du quatrième trimestre 2010 sous l'effet, notamment, de l'accroissement des avoirs nets en devises.

L'augmentation des avoirs nets en devises de 176 MDT est essentiellement imputable à l'encaissement de recettes provenant de tirages sur emprunts extérieurs octroyés, notamment, par la Banque Européenne d'Investissement BEI (300 MDT dont 116 MDT en faveur de Tunisie Autoroutes, 73 MDT à la STEG et 58 MDT au Ministère de la santé), la Banque Africaine de Développement BAD (210 MDT dont 181 MDT dans le cadre du programme d'appui à l'intégration PAI et 24 MDT en faveur du Ministère de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement BIRD (193 MDT dont 180 MDT dans le cadre du programme d'appui à l'intégration PAI) et l'Agence Française de Développement AFD (67 MDT) parallèlement à une enveloppe de dons de l'Union Européenne pour un montant de 61 MDT. A signaler que les emprunts ci-haut cités (à l'exception de ceux octroyés, notamment, à la société Tunisie Autoroutes et à la STEG) n'ont pas eu d'impact sur la liquidité puisqu'ils ont été directement logés au compte spécial du Gouvernement Tunisien en devises. En outre, le niveau des avoirs nets en devises aurait pu être plus élevé n'eut été l'importance du déficit commercial et des remboursements au titre du service de la dette extérieure.

En revanche, les **billets et monnaies en circulation** qui se sont établis à 5.697 MDT, en moyenne, au cours de la période sous-revue, ont augmenté de 18 MDT, suscitant un resserrement d'autant de la trésorerie des banques. Au cours de ladite période, leur niveau a fluctué entre un minimum de 5.528 MDT et un maximum de 5.855 MDT, enregistrés respectivement le 20 octobre et le 15 novembre, étant précisé que cette dernière date correspond à la veille de l'Aïd El Idha.

En s'établissant, en moyenne, à -383 MDT, au cours du quatrième trimestre de 2010, le **solde net des administrations publiques** a baissé de 41 MDT, d'un trimestre à l'autre, contribuant au resserrement de la liquidité. Son repli provient, essentiellement, de l'augmentation de 43 MDT du solde du compte courant du Trésor suscitée, notamment, par la mobilisation d'importantes recettes fiscales qui s'est conjuguée à l'encaissement d'un don de l'Union Européenne pour un montant de 18 millions d'euros ou 34 MDT, dans le cadre du programme d'appui à l'intégration PAI, et à la perception des revenus de la redevance-gaz (55 MDT), toutefois, atténués par l'importance des dépenses engagées, notamment, les virements effectués au profit de certaines entreprises et organismes publics (1.441 MDT ayant bénéficié, en particulier, aux caisses de sécurité sociale, à la STIR, à la société « Tunisie Autoroutes » et à la STEG) qui se sont conjugués au déblocage de la première tranche de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital

¹ Les données statistiques sont présentées en termes de moyennes trimestrielles.

de Tunisie Autoroutes (345 MDT)¹. A ces dépenses se sont ajoutés les paiements effectués pour honorer les échéances de la dette publique extérieure (395 MDT) et intérieure (107 MDT dont 73 MDT sous forme de bons du Trésor à court terme et 34 MDT d'intérêts sur BTA) étant précisé qu'aucune émission de bons du Trésor n'a eu lieu depuis le mois d'août 2010.

Compte tenu de l'évolution des principaux facteurs autonomes de la liquidité bancaire, les **opérations de politique monétaire** se sont traduites par une injection moyenne de 1.016 MDT au cours du quatrième trimestre 2010 contre 1.021 MDT durant le trimestre précédent. En conséquence, les **avoirs en compte courant des banques** tenu à la Banque centrale ont augmenté de 76 MDT pour s'établir à 1.457 MDT.

EVOLUTION DES FACTEURS DE LA LIQUIDITE BANCAIRE

(Moyennes quotidiennes en MDT)

DESIGNATION	3 ^{ème} trim. 2010	4 ^{ème} trim. 2010	Var. 4 ^{ème} trim. 2010/ 3 ^{ème} trim. 2010 (1)
BILLETS & MONNAIES EN CIRCULATION	-5.679	-5.697	-18
SOLDE NET DES ADMINISTRATIONS	-342	-383	-41
<i>Dont : SOLDE DU CCT</i>	-782	-825	-43
ACTIFS NETS SUR L'ETRANGER	10.171	10.256	+85
<i>Dont: AVOIRS NETS EN DEVICES</i>	12.825	13.001	+176
AUTRES FACTEURS NETS	-3.790	-3.735	+55
= TOTAL FACTEURS AUTONOMES (A)	360	441	+81
APPELS D'OFFRES	1.020	961	-59
PRISES EN PENSION DE 1 à 7 JOURS	0	0	0
PENSIONS DE BT à 3 MOIS	0	0	0
OPERATIONS PONCTUELLES NETTES	0	0	0
OPERATIONS D'OPEN –MARKET	26	26	0
PENSIONS LIVREES	0	0	0
FACILITES PERMANENTES DE DEPOT A 24 HEURES	-30	-9	+21
FACILITES PERMANENTES DE PRET A 24 HEURES	5	38	+33
= TOTAL OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE (B)	1.021	1.016	-5
= AVOIRS EN COMPTES COURANTS DES BANQUES (A) +(B)	1.381	1.457	+76

(1) le signe (-) correspond à un effet restrictif et le signe (+) à un effet expansif.

2) OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE

La hausse de l'offre des banques excédentaires plus importante que celle de la demande des banques déficitaires s'est traduite par la contraction du besoin des banques en liquidité sur le marché monétaire, au cours du quatrième trimestre 2010.

Au niveau du **compartiment interbancaire**, les transactions se sont accrues de 91 MDT pour s'établir à 752 MDT. Leur évolution a résulté de l'augmentation conjuguée des opérations à terme de 65 MDT et à vue de 26 MDT. Il convient de signaler, à cet effet, que les opérations à terme continuent d'être prépondérantes avec une part de 86% du total.

¹ En vertu des dispositions de la loi n°2010-57 du 1^{er} décembre 2010 parue au JORT n° 97 du 3 décembre 2010, l'Etat a été autorisé à souscrire à l'augmentation du capital de la société Tunisie Autoroutes pour le montant de 729 MDT, portant ainsi le capital de ladite société à 999,5 MDT. La première tranche susmentionnée a été débloquée au courant du mois de décembre 2010.

Dans le cadre de ses opérations de politique monétaire, l'Institut d'émission a concentré ses interventions, au cours de la période sous-revue, essentiellement, sur les **opérations d'appels d'offres positifs** pour des montants allant de 563 MDT à 1.227 MDT et des durées allant d'une à deux semaines. Au total, une enveloppe moyenne de 961 MDT a été injectée sous cette forme, au cours du quatrième trimestre de l'année 2010 contre 1.020 MDT le trimestre précédent.

Egalement, les banques ont sollicité des **facilités permanentes de prêt à 24 heures** pour des montants allant de 15 MDT à 286 MDT, soit une moyenne de 38 MDT pour ladite période.

Corrélativement aux prélèvements fiscaux, certaines banques ont recouru, en fin de mois, à l'Institut d'émission pour placer leurs excédents de liquidités à travers des **facilités permanentes de dépôt à 24 heures** pour des montants allant de 71 MDT à 258 MDT, soit une moyenne de 9 MDT pour la période sous-revue.

En ce qui concerne les **opérations d'open-market**, leur encours s'est maintenu au niveau de 26 MDT tout le long du trimestre.

S'agissant du **taux d'intérêt pondéré au jour le jour sur le marché monétaire**, il a fluctué entre 4,05% et 4,99%. De ce fait, les taux moyens du marché monétaire (TMM) se sont établis à 4,62%, 4,80% et 4,87%, respectivement, au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2010.

Pour ce qui est du **taux de rémunération de l'épargne (TRE)**, il s'est stabilisé à un niveau de 2,50% durant les mois d'octobre et novembre avant d'atteindre 2,80% en décembre 2010, en relation avec la hausse du TMM.

B- EVOLUTION DES RESSOURCES DU SYSTEME FINANCIER ET DE LEURS CONTREPARTIES

Les contreparties des ressources du système financier se sont caractérisées en 2010 par une accélération notable des concours à l'économie (19,2% contre 10,3%) et une baisse aussi bien des créances nettes sur l'extérieur (-5% contre +17,8%) que celles sur l'Etat (-2,5% contre +16,5%). Ces évolutions se sont répercutées sur la masse monétaire (M3) qui a augmenté de 11,1% contre 13% en 2009.

EVOLUTION DES RESSOURCES DU SYSTEME FINANCIER ET DE LEURS CONTREPARTIES*

(Chiffres de fin de période en MDT)

DÉSIGNATION	DEC. 2010	VARIATIONS EN % SAUF INDICATION CONTRAIRE	
		DEC.2009 DEC.2008	DEC.2010 DEC.2009
AGREGAT M4	43.085	12,7	11,2
MASSE MONETAIRE (M3)	42.857	13,0	11,1
MASSE MONETAIRE (M2)	40.424	13,0	10,8
MONNAIE (M1)	15.781	15,1	10,6
QUASI-MONNAIE	24.643	11,7	10,8
M 3-M2	2.433	12,9	16,2
M4 -M3	228	-33,6	34,1
AUTRES RESSOURCES	15.625	11,6	14,3
TOTAL RESSOURCES= TOTAL CONTREPARTIES	58.710	12,4	12,0
CREANCES NETTES/EXTERIEUR **	9.149	1.455,0	-482,0
CREDITS INTERIEURS	49.561	11,2	15,8
CREANCES NETTES SUR L'ETAT **	6.567	953,0	-168,0
DT : BONS DU TRESOR**	2.445	488,0	-111,0
COMPTE COURANT DU TRESOR **	605	-1,0	209,0
CONCOURS A L'ECONOMIE	42.994	10,3	19,2

* Données provisoires pour 2010.

** Pour ces agrégats, les variations sont exprimées en MDT.

En terme de moyennes mensuelles, le rythme de progression de cet agrégat, qui est supérieur à celui du PIB aux prix courants, est demeuré quasi-inchangé puisqu'il a augmenté de 12,4% en 2010 contre 12,5% une année auparavant, comparé à des taux de croissance économique de 7,9% (estimé) et 6,3% respectivement. Par conséquent, le taux de liquidité de l'économie est passé, d'une année à l'autre, de 62% à 64,6%.

1) MASSE MONETAIRE M2

La masse monétaire M2 a connu en 2010 une décélération de son rythme de progression (10,8% contre 13%) reflétant celle de la quasi-monnaie ainsi que des disponibilités monétaires.

L'évolution de ces dernières (10,6% contre 15,1%) s'explique par le ralentissement du taux d'accroissement de la monnaie fiduciaire (9,5% ou 476 MDT contre 13,9% ou 610 MDT) et de la monnaie scripturale (11,2% ou 1.039 MDT contre 15,8% ou 1.263 MDT) en relation, essentiellement, avec la décélération du rythme de progression de l'encours des dépôts à vue auprès des banques (13,9% ou 1.143 MDT contre 17,8% ou 1.244 MDT). A signaler que ce dernier a enregistré sa plus importante variation en juillet 2010 (+601 MDT) suite aux dépôts de certaines entreprises dont, notamment, l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières (ETAP).

S'agissant des billets et monnaies en circulation, principale composante de la monnaie fiduciaire, ils ont connu une évolution irrégulière durant l'année 2010 imprégnée par le caractère saisonnier, enregistrant une décélération de 9,7% ou 514 MDT contre 13,7% ou 635 MDT une année auparavant. D'importantes variations de cet agrégat ont été enregistrées en juin (+118 MDT) et juillet (+256 MDT) suite à l'amplification des dépenses durant la période estivale, et en novembre et décembre reflétant l'accentuation des dépenses des ménages au titre des fêtes de l'Aïd El Idha et du nouvel an.

Pour ce qui est de la quasi-monnaie, elle a accusé en 2010 une décélération de son rythme de progression (10,8% contre 11,7%) reflétant à des degrés différents celle de l'encours aussi bien des certificats de dépôts (4,7% ou 81 MDT contre 29,7% ou 396 MDT) que des dépôts logés dans les comptes spéciaux d'épargne (11,3% ou 819 MDT contre 13,7% ou 870 MDT), alors que les dépôts à terme et les autres produits financiers se sont plutôt accélérés (10,4% ou 956 MDT contre 6,5% ou 565 MDT). Cette évolution est, probablement, attribuable aux modestes opportunités de placement en bons du Trésor en 2010, notamment, suite à l'absence d'émissions de ces titres depuis le mois de Septembre.

Il est à signaler que la quasi-monnaie a connu une hausse continue depuis le début de l'année, exceptés les mois de mars et mai, au cours desquels leur encours a baissé en raison du fléchissement de l'encours des certificats de dépôts et des dépôts à terme et des autres produits financiers. La baisse de la quasi-monnaie (-50 MDT) enregistrée en décembre 2010 est, partiellement, imputable au repli de l'encours des certificats de dépôts (-254 MDT) suite à l'arrivée à échéance, notamment, de ceux souscrits par des caisses de sécurité sociale et par certaines sociétés opérant dans le secteur des télécommunications, dont l'ampleur a été atténuée par l'accroissement des dépôts logés dans les comptes spéciaux d'épargne (+155 MDT).

2) AGREGAT «M3-M2»

L'affermissement du rythme de progression de cet agrégat (16,2% contre 12,9%), durant l'année 2010, est attribuable, principalement, à l'augmentation de l'encours des obligations et des emprunts à plus d'un an (37,7% ou 330 MDT contre 29,2% ou 198 MDT). Cette évolution reflète l'importance des souscriptions aux emprunts obligataires qui ont atteint 540 MDT comparativement au montant des obligations arrivées à échéance, soit 210 MDT.

Les émissions obligataires réalisées durant la période sous-revue ont concerné la Société Tunisienne de Banque STB (100 MDT), l'Arab Tunisian Lease ATL (75 MDT et 35 MDT en juillet et décembre, respectivement), Tunisie Leasing TL (15 MDT, 20 MDT et 30 MDT en février, avril et octobre, respectivement), la Compagnie Internationale de Leasing CIL (60 MDT en deux tranches égales en juillet et octobre), Hannibal Lease HL (60 MDT en deux tranches égales en juin et novembre), la Banque Tuniso-Koweïtienne BTK (50 MDT), la Banque de Tunisie et des Emirats BTE (50 MDT), Attijari leasing (30 MDT) et l'Arab International Lease AIL (15 MDT). Ces emprunts ont été souscrits à des taux d'intérêt variables, soit le TMM majoré d'une marge allant de 0,5% à 1% et à des taux d'intérêt fixes variant entre un minimum de 5,125% et un maximum de 5,85% ; les maturités correspondantes étant comprises entre 5 et 20 ans.

3) CREANCES NETTES SUR L'EXTERIEUR

Après une hausse de 1.455 MDT en 2009, les créances nettes sur l'extérieur se sont repliées en 2010 de 482 MDT reflétant, essentiellement, la contraction des avoirs nets en devises (-350 MDT) qui ont atteint 13.003 MDT, soit l'équivalent de 147 jours d'importation contre 13.353 MDT et 186 jours, respectivement, une année auparavant.

La baisse des avoirs nets en devises en 2010 est, singulièrement, imputable à l'aggravation du déficit courant, notamment celui commercial dont l'ampleur a été atténuée par les tirages sur prêts extérieurs, particulièrement ceux accordés par la Banque africaine de développement BAD (549 MDT dont 181 MDT en décembre dans le cadre du programme d'appui à l'intégration), la Banque européenne d'investissement BEI (476 MDT) et la Banque Internationale pour la reconstruction et le développement BIRD (232 MDT dont 180 MDT en décembre dans le cadre du programme d'appui à l'intégration). Ont bénéficié de ces ressources, principalement, certaines entreprises publiques comme la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières (ETAP), la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT) et Tunisie autoroutes.

4) CREANCES NETTES SUR L'ETAT

L'endettement de l'Etat vis-à-vis du système financier a accusé, durant l'année 2010, une baisse de 168 MDT contre une augmentation de 953 MDT une année auparavant, sous l'effet, essentiellement, de la diminution de l'encours des bons du Trésor en portefeuille des banques (-111 MDT contre +488 MDT) et la hausse du solde du compte courant du Trésor (+209 MDT).

Les émissions de bons du Trésor ont totalisé au terme de l'année sous-revue 634 MDT, alors que l'enveloppe des remboursements à ce titre s'est élevée à 948 MDT, soit un solde négatif des souscriptions nettes de 314 MDT contre 1.036 MDT, 846 MDT et +190 MDT, respectivement, en 2009. Il est à noter que l'Etat s'est abstenu d'émettre des bons du Trésor durant les quatre derniers mois de l'année 2010 en relation avec les ressources propres dont il dispose lui permettant de faire face à ses besoins.

A noter que le solde du compte courant du Trésor, bien que son niveau n'ait pas enregistré en décembre 2010 de changement notable, a connu des mouvements irréguliers tout au long de l'année considérée, atteignant ses plus bas niveaux en février et avril, soit 25 MDT et 85 MDT suite, principalement, au remboursement du service de la dette intérieure et aux virements au profit de certaines entreprises publiques. Un niveau maximum de 936 MDT a été atteint en mars résultant de la mobilisation d'importantes recettes fiscales.

5) CONCOURS A L'ECONOMIE

La forte accélération des concours du système financier à l'économie en 2010 (19,2% ou 6.934 MDT contre 10,3% ou 3.371 MDT) reflète celle de l'encours des crédits sur ressources ordinaires (20,6% contre 11%), alors que l'encours des crédits sur ressources spéciales a poursuivi sa baisse à une cadence moins importante que celle enregistrée l'année précédente (-1% contre -3,3%).

Selon les statistiques de la Centrale des risques et le fichier des crédits aux particuliers et compte non tenu des avals et cautions, l'augmentation des crédits accordés au cours des onze premiers mois de l'année 2010 a profité au secteur des services (+2.685 MDT contre +1.763 MDT) et aux particuliers (+1.651 MDT contre +1.365 MDT) suivis des secteurs de l'industrie (+1.512 MDT contre +202 MDT) et de l'agriculture et pêche (+113 MDT contre +49 MDT).

MARCHE FINANCIER

Tendance baissière des indices boursiers et repli du volume des fonds levés par appel public à l'épargne et des transactions sur la cote de la Bourse

Les principaux évènements qui ont marqué le dernier trimestre de l'année 2010 ont consisté en :

- la baisse de l'indice TUNINDEX conjuguée au repli des émissions sur le marché primaire et des transactions sur le marché secondaire sous l'effet d'annonce de l'imposition des plus values réalisées sur la cession de valeurs mobilières et du déclenchement des derniers évènements dans le pays ;
- la cotation à partir du 1^{er} décembre 2010 des actions de la société « Modern Leasing » sur le marché principal de la cote de la Bourse au prix de 8,5 dinars l'action portant ainsi le nombre des sociétés cotées à 56 unités à fin 2010 ;
- l'autorisation du Conseil du Marché Financier (CMF) pour la réalisation de la fusion par absorption de l'UBCI de quatre de ses filiales;
- l'interdiction totale par le CMF de la société « SICOFI » et de son directeur général de toutes les activités relatives à l'intermédiation boursière pendant trois et six mois, respectivement, en raison du non respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'organisation interne, au traitement des ordres de bourse et à la tenue et l'administration des comptes en valeurs mobilières ;
- l'octroi de l'agrément du CMF pour la constitution de sept fonds communs de placement (FCP) de type mixte et de trois fonds d'essai relatifs à TUNISAIR, Ciments de Bizerte et ELFOULADH et le démarrage des souscriptions publiques dans quatre fonds communs de placement dont un de type obligataire et dans le FCPR GCT III.

I- LE MARCHE PRIMAIRE

L'absence des émissions de l'Etat a marqué le marché au cours du dernier trimestre 2010 contre des tirages de 122 MDT, un trimestre auparavant et ce, en rapport avec le solde mensuel moyen du compte courant du Trésor de 825 MDT au titre du dernier trimestre 2010 (contre 609 MDT au titre des neuf premiers mois de l'année 2010).

Conséquemment, les émissions publiques au titre de l'année 2010 se sont limitées à 635 MDT, soit 42,3% du montant annuel prévisionnel contre 1.036 MDT et 54,5% en 2009, respectivement.

EMISSIONS DE L'ETAT

(en MDT)

DÉSIGNATION	ANNÉE 2009	3 ^{EME} TRIM. 2010	4 ^{EME} TRIM. 2010	ANNEE 2010
BTA	783	102	0	469
BTCT	253	20	0	166
TOTAL	1.036	122	0	635

Les fonds levés par les entreprises par appel public à l'épargne (APE) sont, pour leur part, revenus de 277 MDT à 233 MDT d'un trimestre à l'autre, en raison d'un recul des émissions obligataires non compensé par la consolidation des fonds propres des sociétés. Il en résulte que la contribution bancaire au

financement de l'investissement privé demeure prépondérante avec une progression de 19,3% au titre de l'année 2010.

Les émissions obligataires ont, en effet, affiché un repli de 45,3% pour s'établir à 145 MDT relatifs à cinq emprunts initiés par des organismes de leasing pour des durées comprises entre 5 et 7 ans et à des taux variant entre 5,375% et TMM+1% ; sachant que le CMF a accordé le visa à quatre autres émissions obligataires pour un montant cumulé de 110 MDT (dont un emprunt subordonné de 20 MDT) qui n'ont pas été clôturées au cours de l'année 2010.

Les émissions de titres de capital ont enregistré une nette hausse, passant d'un trimestre à l'autre de 12 MDT à 88 MDT. Ces émissions ont concerné les opérations d'augmentation du capital de SODINO SICAR, de Modern Leasing dans le cadre de son introduction en Bourse et de l'ATB, dictée par un souci de conformité aux normes prudentielles dans le sillage d'adoption des nouveaux métiers liés à la technologie financière ainsi que l'élargissement du réseau de la banque et de sa part de marché .

La contribution du marché financier au financement de l'investissement privé s'est située à 11,3% à fin 2010 contre 12,1% en 2009.

EMISSIONS DES ENTREPRISES PAR APE

(en MDT, sauf indication contraire)

DÉSIGNATION	ANNÉE 2009	3 ^{EME} TRIM. 2010	4 ^{EME} TRIM. 2010	ANNEE 2010
Titres de capital	301	12	88	289
Titres de créance	675	265	145	700
Total des fonds levés	976	277	233	989
Contribution du marché financier au financement de l'investissement privé (en %)	12,1	-	-	11,3

L'épargne institutionnelle s'est enrichie par 9 OPCVM pour se situer à 97 unités à fin décembre 2010. Les actifs gérés par ces organismes se sont élevés au terme de l'année 2010 à 5.107 MDT dont 4.521 MDT ou 88,5% détenus par les unités obligataires. Le rendement des OPCVM est revenu de 5,1% en 2009 à 4,4% en 2010, lié à la baisse du rendement des unités mixtes (10% en 2010 contre 14,1% en 2009).

ACTIVITE DES OPCVM

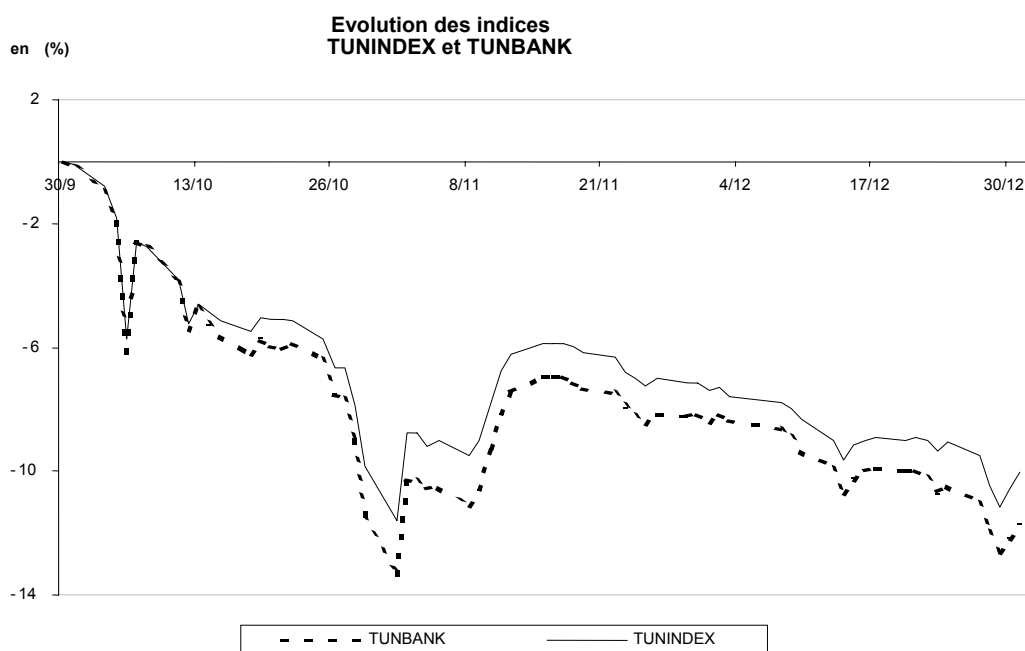
(En MDT, sauf indication contraire)

DÉSIGNATION	DÉCEMBRE 2009	SEPTEMBRE. 2010	DÉCEMBRE 2010
Nombre en activité (en unités)	88	94	97
Actifs nets	4.383	5.246	5.107

II- LE MARCHÉ SECONDAIRE

Le quatrième trimestre de l'année 2010 a été caractérisé par un repli des transactions sur le marché secondaire, accompagné d'une baisse de 10% de l'indice TUNINDEX; soit un rendement annuel de 19,1% contre 48,4% une année auparavant. L'annonce de l'imposition de la plus value sur cession de valeurs mobilières cotées a été à l'origine de l'évolution de ce marché.

Parallèlement, les indices sectoriels ont affiché au cours du quatrième trimestre 2010 des rendements négatifs variant entre -2,1% pour l'indice « Matériaux de base » et -13,4% pour l'indice « Automobiles et équipementiers » avec une baisse de 11,7% pour l'indice « TUNBANK ».



Les rendements annuels des indices sectoriels ont été positifs à l'exception de l'indice « Services aux consommateurs » (-0,01% contre +60,8% en 2009) tiré par la baisse de la valeur « TUNISAIR » (-18,9%). Ces rendements positifs ont varié entre 3,2% pour l'indice « Distribution » et 38,6% pour l'indice « Services financiers » avec une hausse de l'indice « TUNBANK » de 19,6% contre 49,7% en 2009.

Les échanges de capitaux réalisés sur la cote de la Bourse ont baissé, d'un trimestre à l'autre, de 10,2% pour se situer à 717 MDT (dont 676 MDT sur les titres de capital) au titre du dernier trimestre de l'année 2010.

Un dynamisme de ce marché a, en revanche, caractérisé les trois premiers trimestres de l'année 2010 pour accroître les transactions annuelles de 49% et les situer à 2.702 MDT dont 2.626 MDT sur les titres de capital avec un volume moyen de transactions journalières sur les actions de 10,5 MDT et un taux de rotation de 17,2% en 2010 (contre respectivement 6,9 MDT et 14% en 2009). Ce dynamisme est principalement attribué à l'engouement des investisseurs pour les valeurs nouvellement introduites et certaines valeurs financières qui ont accaparé près de 50% du volume global des transactions.

EVOLUTION DU VOLUME DES TRANSACTIONS

(en MDT)

DÉSIGNATION	ANNÉE 2009	3 ^{EME} TRIM. 2010	4 ^{EME} TRIM. 2010	ANNEE 2010
Volume global des transactions	3.324	1.030	997	3.837
Cote de la Bourse	1.814	798	717	2.702
Hors cote	40	7	36	48
Opérations d'enregistrement	1.470	225	244	1.087

La performance financière des valeurs cotées a été impactée au cours du dernier trimestre 2010 par l'effet de la nouvelle mesure fiscale relative à l'imposition des plus-values réalisées sur la cession des valeurs mobilières. En effet, 43 valeurs ont connu des rendements négatifs variant entre -0,2% (Placement de Tunisie SICAF) et -26,4% (SOPAT). La valeur « Modern Leasing » nouvellement introduite a enregistré la plus forte hausse de l'année soit 40,8%.

Toutefois, les rendements annuels positifs au titre de 2010 ont concerné 42 titres parmi les 56 cotés dont 17 valeurs des établissements de crédit qui accaparent près de 52% de la capitalisation boursière. Ces rendements ont varié entre 1,1% (Placement de Tunisie SICAF) et 136,5% (SERVICOM).

Cette tendance haussière du marché conjuguée à cinq nouvelles introductions en Bourse et à quatre augmentations du capital de sociétés cotées ont propulsé la capitalisation boursière de 25% pour atteindre 15.282 MDT, soit 24,1% du PIB à fin 2010 contre 20,8% au terme de 2009. La part de la capitalisation boursière flottante dans la capitalisation totale s'est maintenue à son niveau enregistré une année auparavant, soit 27,5%.

La part des investisseurs étrangers dans la capitalisation boursière s'est élevée à 20,16% à fin décembre 2010 contre 19,97%, un trimestre auparavant, accroissement induit par un retour de ces investisseurs au marché tunisien pour un solde de 22 MDT sur la cote de la Bourse (soit des acquisitions pour 71 MDT et des cessions pour 49 MDT).

Cette part a, néanmoins, connu une baisse par rapport à son niveau en 2009 (20,16% contre 21,92% en 2009) imputable essentiellement aux cessions réalisées sur les titres BIAT détenus par les actionnaires étrangers au profit de l'actionnaire majoritaire tunisien dans le cadre de la restructuration du capital de cette banque.

EVOLUTION DES INDICATEURS BOURSIERS

DÉSIGNATION	DÉCEMBRE 2009	SEPTEMBRE 2010	DÉCEMBRE 2010
Indice TUNINDEX en points (base 1.000 le 31/12/1997)	4.291,72	5.681,39	5.112,52
Capitalisation boursière (en MDT)	12.227	16.862	15.282
Capitalisation boursière / PIB (en %)	22,9	26,6	24,1
PER moyen	19	19,3	15,6
Nbre des sociétés cotées (en unités)	52	55	56
Taux de liquidité mensuel (en %)	44	66	65
Taux de la participation étrangère (en %)	21,92	19,97	20,16

PAIEMENTS EXTERIEURS

Déficit de la balance générale des paiements

suite à l'élargissement du déficit courant et au repli des entrées nettes de capitaux

La balance générale des paiements s'est soldée en 2010 par un déficit de 274 MDT contre un excédent de 2.204 MDT en 2009.

L'élargissement du déficit courant de 1.372 MDT pour atteindre 3.038 MDT s'est, en effet, conjugué au repli de l'excédent de la balance des opérations en capital et financières de 1.017 MDT pour revenir à 2.764 MDT.

I- BALANCE DES OPERATIONS COURANTES

La balance des opérations courantes a dégagé un déficit de 3.038 MDT, soit l'équivalent de 4,8% du PIB contre 1.666 MDT et 2,8% une année auparavant.

Cet élargissement est imputable à l'accroissement du déficit commercial qui, exprimé FOB-FOB, a atteint 6.548 MDT contre 4.994 MDT en 2009. En revanche, l'excédent de la balance des services s'est amélioré de 84 MDT pour s'élever à 3.493 MDT. Parallèlement, le déficit de la balance des revenus de facteurs s'est contracté de 106 MDT pour se situer à 287 MDT.

DESIGNATION	2008	2009	2010 *
A- PAIEMENTS COURANTS	-2.109	-1.666	-3.038
- MARCHANDISES (FOB)	-4.941	-4.994	-6.548
- SERVICES	+3.257	+3.409	+3.493
- REVENUS DE FACTEURS	-675	-393	-287
- TRANSFERTS COURANTS	+250	+312	+304
B- OPERATIONS EN CAPITAL & FINANCIERES	+4.022	+3.781	+2.764
- OPERATIONS EN CAPITAL	+97	+222	+154
- INVESTISSEMENTS ETRANGERS (Directs et de portefeuille)	+3.156	+1.940	+1.939
- AUTRES INVESTISSEMENTS ¹	+769	+1.619	+671
C- OPERATIONS D'AJUSTEMENT (FLUX NETS)	+140	+89	-
SOLDE GENERAL	+2.053	+2.204	-274

* Chiffres provisoires,

¹ Il s'agit des opérations ayant trait aux capitaux de prêts emprunts à moyen et long termes, aux envois et engagements à court terme ainsi qu'aux allocations en DTS.

A- BALANCE COMMERCIALE

Exprimé FOB-CAF, le déficit de la balance commerciale a atteint 8.298 MDT en 2010, soit un élargissement de 1.890 MDT par rapport à celui dégagé au titre de l'année 2009. Corrélativement, le taux de couverture s'est inscrit en baisse de 1,3 point de pourcentage pour se situer à 73,9% faisant suite à la hausse des importations à un rythme plus accéléré que celui des exportations.

S'agissant des importations, elles se sont inscrites en hausse de 23% pour se situer à 31.817 MDT, accroissement qui a concerné la valeur des achats de tous les groupes de produits. Quant aux exportations, elles ont progressé de 20,8% pour s'élever à 23.519 MDT.

Ci-après l'évolution de la balance commerciale par groupes de produits :

- Le déficit de la balance des matières premières et demi-produits s'est élargi de 601 MDT pour se situer à 3.214 MDT. Le taux de couverture s'est, néanmoins, amélioré de 0,7 point de pourcentage pour atteindre 68,4% et ce, suite à l'accroissement des exportations à un rythme plus accéléré que celui des importations, soit 27,4% et 26% respectivement pour se situer à 6.966 MDT et 10.180 MDT.

- La balance alimentaire a dégagé un déficit de 557 MDT en 2010 contre un excédent de 38 MDT en 2009. Cette détérioration est due à l'accroissement des importations de 38,6% pour s'élever à 2.209 MDT alors que les exportations n'ont augmenté que de 1,2% pour se situer à 1.651 MDT. Corrélativement, le taux de couverture s'est inscrit en baisse revenant, d'une année à l'autre, de 102,4% à 74,8%.

- La balance des biens d'équipement a enregistré un déficit de 4.336 MDT en 2010 contre 3.956 MDT en 2009. Le taux de couverture s'est, néanmoins, amélioré de 4,4 points de pourcentage pour se situer à 44,3% et ce, suite à la hausse des exportations à un rythme plus accéléré que celui des importations, soit 30,9% et 18,1% respectivement pour s'élever à 3.442 MDT et 7.779 MDT. En particulier, les ventes du secteur des industries mécaniques et électriques ont progressé de 34,5% alors que les achats ont augmenté de 22,5%.

- Le déficit de la balance énergétique s'est élargi de 332 MDT pour atteindre 484 MDT en 2010. Cet élargissement est attribuable à la progression des importations de 36,1% pour se situer à 3.797 MDT et ce, suite à l'accroissement des prix et des quantités importées de produits raffinés de 44,5% et de 24,1% respectivement. Les exportations ont, de leur côté, progressé de 25,6% pour s'élever à 3.314 MDT sous l'effet de la hausse des prix. Le taux de couverture s'est, par conséquent, replié de 7,3 points de pourcentage pour revenir à 87,3%.

- L'excédent de la balance des biens de consommation s'est amélioré de 19 MDT pour atteindre 294 MDT et ce, en dépit de la hausse des importations à un rythme plus accéléré que les exportations, soit 15% et 14,7%, respectivement, pour atteindre 7.852 MDT et 8.146 MDT. En conséquence, le taux de couverture s'est replié pour revenir à 103,7% en 2010 contre 104% en 2009.

B- BALANCE DES SERVICES ET DES REVENUS DES FACTEURS

1) BALANCE DES SERVICES

L'excédent de la balance des services s'est amélioré de 84 MDT par rapport à celui enregistré en 2009 pour s'élever à 3.493 MDT. Prépondérants au niveau des recettes des services, les flux bénéficiant au secteur touristique ont augmenté de 1,2% pour s'élever à 3.513 MDT en 2010 contre 3.472 MDT une année auparavant et ce, corrélativement avec la hausse des nuitées globales de 4,3% alors que les entrées des non-résidents ont connu une quasi-stagnation.

2) BALANCE DES REVENUS DES FACTEURS

Le déficit de la balance des revenus de facteurs s'est allégé de 106 MDT revenant, d'une année à l'autre, de 393 MDT à 287 MDT. Cette contraction est attribuable à la hausse des flux reçus au titre des revenus de travail de 9,5% pour atteindre 2.904 MDT alors que les dépenses au titre des revenus de capital ont

augmenté de 5,4% pour s'élever à 3.305 MDT dont 835 MDT destinés au remboursement des intérêts de la dette à moyen et long termes.

II- BALANCE DES OPERATIONS EN CAPITAL ET FINANCIERES

La balance des opérations en capital et financières a dégagé un excédent de 2.764 MDT en 2010 contre 3.781 MDT en 2009.

Ci-après les principales évolutions enregistrées :

- L'excédent de la balance des autres investissements s'est inscrit en baisse de 948 MDT pour se situer à 671 MDT en 2010, sachant qu'au cours de l'année 2009, la Tunisie a bénéficié des allocations en DTS accordées par le FMI portant sur une valeur totale de 496 MDT, soit l'équivalent de 238,5 millions de DTS.

- L'excédent de la balance des investissements étrangers a pratiquement gardé son niveau de 2009, soit 1.939 MDT. La contraction de l'excédent de la balance des investissements directs étrangers de 84 MDT pour se situer à 1.976 MDT a été compensée par un allègement équivalent du déficit de la balance des investissements de portefeuille. Les flux des investissements directs étrangers ont, en effet, connu une baisse de 5% pour revenir à 2.173 MDT alors que les recettes au titre des investissements de portefeuille ont augmenté de 174 MDT pour atteindre 253 MDT.

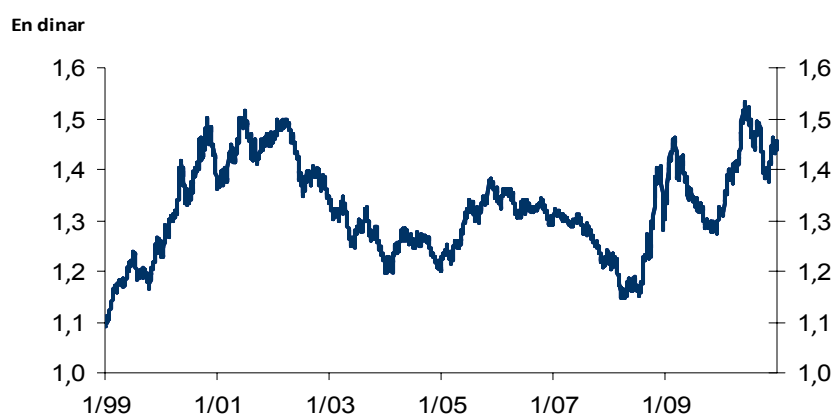
EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE DU DINAR ET DE L'ACTIVITE DU MARCHE DES CHANGES EN 2010

Dépréciation du dinar tunisien vis-à-vis du dollar américain et de l'euro

I- EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE DU DINAR

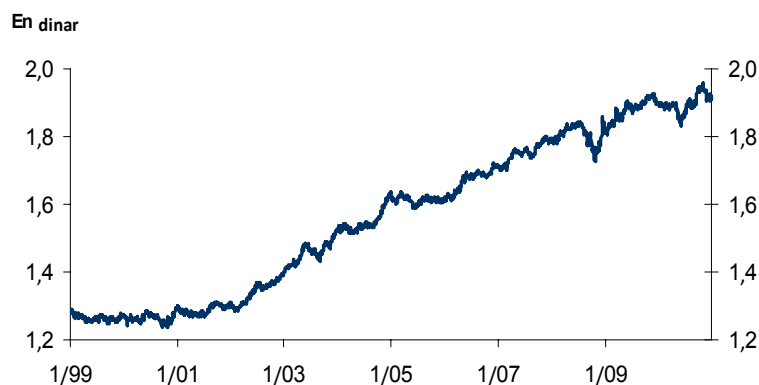
Au terme de l'année 2010 et en comparaison avec son niveau à fin 2009, le cours du dinar a enregistré sur le marché interbancaire une baisse de 19,4% vis-à-vis du yen japonais, de 8,4% par rapport au dollar américain, de 2,3% face au dirham marocain et une quasi-stabilité vis-à-vis de l'euro (-1,2%).

EVOLUTION DU RAPPORT USD/TND



Cette même tendance a été observée pour les cours moyens de l'année 2010 comparés à ceux de 2009. En effet, le taux de change du dinar a enregistré une dépréciation de 11,3% par rapport au yen japonais et de 5,8% vis-à-vis du dollar américain. Par rapport au dirham marocain et à l'euro, une baisse minimale a été enregistrée, soit (-1,4%) et (-1%) respectivement.

EVOLUTION DU RAPPORT EUR/TND



II- EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU MARCHE DE CHANGES

A- MARCHE AU COMPTANT

Les transactions effectuées sur le marché des changes au comptant ont atteint 55.044 MDT en 2010 contre 39.497 MDT en 2009, en hausse de 39%.

EVOLUTION DES TRANSACTIONS DE CHANGE AU COMPTANT

(en MDT)

DESIGNATION	2009	2010	VARIATIONS EN MDT
TRANSACTIONS DEVICES CONTRE DEVICES	23.722	35.250	+ 11.528
TRANSACTIONS DEVICES CONTRE DINAR	15.775	19.794	+ 4.019
Total	39.497	55.044	+ 15.547

1) TRANSACTIONS DEVICES CONTRE DINAR

Les transactions devises contre dinar effectuées sur le marché des changes en 2010 ont atteint 19.794 MDT contre 15.775 MDT en 2009, soit une hausse de 26%.

La part des transactions devises contre dinar a représenté 36% du total des opérations de change au comptant contre 40% pour la même période de l'année 2009.

En ce qui concerne la part des échanges interbancaires, elle s'est inscrite en 2010 au niveau de 78% contre 22% pour la Banque Centrale.

L'intervention de la Banque Centrale s'est située à 4.319 MDT contre 1.904 MDT en 2009. De même, les transactions effectuées sur le marché interbancaire ont enregistré une hausse de 12%.

EVOLUTION DES TRANSACTIONS DE CHANGE AU COMPTANT DEVICES CONTRE DINAR

(en MDT)

DESIGNATION	2009	2010	VARIATIONS EN MDT
OPERATIONS AVEC LA BCT	1.904	4.319	+ 2.415
MARCHE INTERBANCAIRE	13.871	15.475	+ 1.604
Total	15.775	19.794	+ 4.019

2) TRANSACTIONS DEVICES CONTRE DEVICES

Le volume des transactions devises contre devises a atteint 35.250 MDT en 2010 contre 23.722 MDT en 2009, enregistrant un taux d'accroissement de 49%.

EVOLUTION DES TRANSACTIONS DE CHANGE AU COMPTANT DEVICES CONTRE DEVICES

(en MDT)

DESIGNATION	2009	2010	VARIATIONS EN MDT
MARCHE INTERBANCAIRE	1.062	2.945	+ 1.883
AVEC LES CORRESPONDANTS ETRANGERS	22.660	32.305	+ 9.645
Total	23.722	35.250	+11.528

La part de ces transactions, dans l'ensemble des opérations de change au comptant, a été de 64%. Les transactions avec les correspondants étrangers ont représenté 92% du volume global des échanges.

B- MARCHÉ A TERME

Le volume des transactions de change à terme a atteint 6.615 MDT en 2010 contre 4.469 MDT en 2009, soit une hausse de 48%. La part des transactions en couverture des importations dans le volume réalisé entre les banques et les entreprises s'est située à 74% contre 26% pour celles en couverture des exportations.

Les opérations relatives à la couverture contre le risque de change encouru par les importateurs ont été, essentiellement, libellées en dollar américain (51%) et en euro (47%).

Pour les transactions relatives à la couverture contre le risque de change des exportations, la part des opérations libellées en euro a atteint 57% contre 41% pour le dollar américain.

EVOLUTION DES TRANSACTIONS DE CHANGE A TERME

(en MDT)

DESIGNATION	2009	2010	VARIATIONS EN MDT
ENTRE LES BANQUES ET LES ENTREPRISES	4.387	6.358	+ 1.971
MARCHÉ INTERBANCAIRE	82	257	+ 175
Total	4.469	6.615	+ 2.146

III- OPERATIONS DE SWAPS DE CHANGE

Le volume des opérations de swaps de change est revenu de 822 MDT en 2009 à 630 MDT en 2010, en baisse de 23%.

TOTAL DES OPERATIONS DE SWAPS DE CHANGE DEUISES CONTRE DINAR

(en MDT)

DESIGNATION	2009	2010*	VARIATIONS EN MDT
MARCHÉ INTERBANCAIRE	59	325	+266
AVEC LES CORRESPONDANTS ETRANGERS	387	277	-110
AVEC LES ENTREPRISES	376	28	-348
Total	822	630	-192

* Chiffres provisoires.

NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

I- MODIFICATION DES CONDITIONS DE LA RESERVE OBLIGATOIRE

A la faveur de la détente des pressions inflationnistes et face à la poursuite de la contraction de la liquidité bancaire depuis le début de l'année 2011, nécessitant une intervention massive de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) pour injecter de la monnaie sur le marché monétaire, il a été décidé de réviser à la baisse les taux de la réserve obligatoire afin de fournir le financement nécessaire à l'économie.

Cette baisse, entrée en vigueur depuis le 1^{er} mars 2011, a consisté à fixer le taux de cette réserve à 10% contre 12,5% auparavant, sur l'encours des dépôts à vue, des autres sommes dues à la clientèle, des certificats de dépôts dont la durée initiale est inférieure à 3 mois et de l'insuffisance constatée pour le respect du ratio de liquidité au titre du mois considéré, et à 1% contre 1,5% sur l'encours des certificats de dépôts, des comptes à terme, des bons de caisse et des autres produits financiers dont la durée initiale est supérieure ou égale à 3 mois et inférieure à 24 mois. En conséquence la rémunération des dépôts additionnels constitués au titre de l'augmentation de 2,5% du taux de la réserve obligatoire décidée en avril 2010 n'est plus en vigueur.

Il est à noter que le taux appliqué de 1% sur l'encours des comptes spéciaux d'épargne et celui de 0% appliqué sur l'encours de tout autre dépôt quelle qu'en soit la forme dont la durée initiale ou contractuelle est supérieure ou égale à 24 mois, sont demeurés inchangés.

(Cf. Circulaire de la BCT aux banques n° 2011-02 du 2 mars 2011)

II- MESURES CONJONCTURELLES DE SOUTIEN EN FAVEUR DES ENTREPRISES POUR POURSUIVRE LEUR ACTIVITE

Une série de mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur industriel et dans certaines activités de services a été prise afin de leur permettre de poursuivre leurs activités et contribuer à la dynamisation de l'économie nationale et ce, en raison de la situation prévalant dans le pays à partir de la mi-janvier 2011.

Les entreprises bénéficiaires de ces nouvelles mesures sont, soit celles dont le patrimoine a été victime d'incendies, de pillage ou d'actes de vandalisme, soit celles qui ont accusé un ralentissement sensible ou un arrêt, partiel ou total, de leur activité affectant, ainsi, leur chiffre d'affaires, leur situation d'endettement et leurs relations avec les clients ayant un rapport direct avec la conjoncture exceptionnelle.

Les entreprises concernées bénéficient des mesures suivantes :

1- La prise en charge par l'Etat de 50% de la contribution patronale au régime légal national de sécurité sociale au titre des salaires payés aux travailleurs concernés par la mesure de réduction des heures de travail de huit heures par semaine au minimum en raison du ralentissement de l'activité de ces entreprises.

De même, l'Etat prend en charge la contribution patronale au régime légal national de sécurité sociale au titre des salaires versés aux travailleurs mis en chômage technique par ces entreprises.

Il convient de signaler que l'octroi du bénéfice de ces deux premières mesures est tributaire de deux conditions préalables :

- l'opération de réduction des heures de travail et la mise en chômage technique doit être conforme aux dispositions des articles 21 à 21-11 prévues par le code du travail ;

- l'entreprise bénéficiaire de ces avantages déclare le salaire des travailleurs, sur la base du salaire payé durant la période concernée, déduit et paye la quote-part des contributions à la charge du travailleur et la quote-part restante de la contribution patronale.

Les entreprises bénéficiaires de ces mesures, et qui sont assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% ou 30%, peuvent déposer leur déclaration d'impôt exigible sur les sociétés au titre des revenus ou bénéfiques au titre de l'année 2010 sans avoir l'obligation de payer l'impôt dû à ce titre. Ainsi, le paiement de cet impôt peut s'effectuer par le biais d'une déclaration déposée au plus tard le 25 septembre 2011 sans paiement de pénalités de retard sous condition qu'une décision d'octroi d'avantages émanant du Ministre concerné du secteur auquel appartient l'entreprise soit jointe à la ladite déclaration et ce, après consultation d'une Commission consultative sectorielle qui sera créée à cet effet.

Ce délai peut s'étendre jusqu'au 25 mars 2012 pour les entreprises accusant un arrêt total de leur activité et ne pouvant pas la reprendre avant le 1^{er} juillet 2011.

2- Les entreprises concernées peuvent bénéficier d'une prise en charge du différentiel allant jusqu'à 2 points de pourcentage entre le taux d'intérêt et le taux du marché monétaire (TMM) pour les crédits octroyés par les établissements de crédit au profit de ces entreprises.

Cette mesure concerne les crédits de rééchelonnement des tranches échues ou qui arrivent à échéance de décembre 2010 à fin 2011, à la condition que le rééchelonnement ne se fasse pas sur plus de 5 ans, et ceux servant au financement des investissements visant à réparer les dégâts subis et accordés entre décembre 2010 et jusqu'à fin 2011.

3- Un mécanisme spécial a été institué pour garantir les crédits octroyés par les établissements de crédit en faveur des entreprises affectées. Ce mécanisme consiste à garantir les crédits de rééchelonnement, d'investissements au titre de réparation des dégâts subis ainsi que les crédits à court terme accordés au cours de l'année 2011. La gestion de ce mécanisme est confiée à la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) conformément à une convention à conclure avec le Ministre des finances.

Le délai du 31 décembre 2010 prévu à l'article 45 de la loi n°2007-69 relative à l'initiative économique a été prorogé d'une année, soit le 31 décembre 2011.

Il est à noter que ces mesures ne profiteront pas aux entreprises concernées par la loi n°95-34 du 17 avril 1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques.

(Cf. Décret-loi n°2011-9 du 28 février 2011 paru au JORT n° 14 du 4 mars 2011)

III- FIXATION DES BAREMES DES CREDITS COMPLEMENTAIRES DE CULTURES SAISONNIERES

Concernant la campagne céréalière 2010-2011, le barème fixant le montant des crédits complémentaires de cultures saisonnières destinés à la fertilisation d'appoint et au traitement fongique a été maintenu inchangé par rapport à son niveau fixé durant les deux campagnes précédentes, soit 99 dinars par hectare pour les céréales en irrigué et les céréales en sec de la zone I, et 86 dinars par hectare pour les céréales en sec de la zone II. Quant aux échéances de remboursement, elles ont été fixées au 31 août 2011.

(Cf. Note de la BCT aux banques n° 2011-03 du 14 février 2011)

IV- HARMONISATION DE LA LEGISLATION REGISSANT LES CONSEILS SUPERIEURS CONSULTATIFS

Afin de mieux harmoniser les dispositions régissant les Conseils supérieurs consultatifs et de prendre en considération, notamment, la nouvelle législation relative au parlement des jeunes, de nouvelles dispositions réglementaires ont été instituées pour abroger neuf anciens Conseils supérieurs consultatifs et les remplacer par la création de six autres, à savoir :

- le Conseil supérieur du développement,
- le Conseil supérieur de la promotion de l'emploi,
- le Conseil supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique,
- le Conseil supérieur de la promotion des ressources humaines,
- le Conseil supérieur de la promotion sociale et de la protection des personnes porteurs d'handicap, et
- le Conseil supérieur de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles.

Ces Conseils constituent un espace pour l'étude, le dialogue et la concertation autour des politiques et des programmes nationaux relevant des compétences de ces Conseils et ont pour mission également le suivi de leur exécution.

Les réunions de ces Conseils se déroulent au moins une fois par an et en cas de besoin. Elles sont présidées par le Premier ministre qui en convoque les membres. Le secrétariat permanent de chaque Conseil est attribué à l'un des ministères concernés. Ce secrétariat permanent est chargé notamment de l'élaboration du projet d'ordre du jour des réunions du Conseil, la convocation des membres, la rédaction des procès-verbaux des réunions et le suivi des décisions et des recommandations du Conseil.

Outre les membres du gouvernement, les représentants des organismes professionnels, et toute autre personne convoquée par le Président et dont la présence aux travaux est jugée utile, les Conseils supérieurs consultatifs comportent, également, le secrétaire général ou le premier secrétaire de chaque parti politique représenté à la chambre des députés et un représentant du parlement des jeunes sur proposition de son président.

De même, des comités nationaux dans des secteurs spécifiques relevant des attributions des Conseils peuvent être créés le cas échéant. La composition et les attributions de ces comités sont fixées par arrêté du Premier ministre sur proposition du Ministre chargé du secrétariat permanent du conseil.

(Cf. décret n° 2010-3080 du 1^{er} décembre 2010 paru au JORT n° 98 du 7 décembre 2010)

V- ELARGISSEMENT DE LA LISTE DES ACTIVITES BENEFICIANT DES AVANTAGES DU CODE D'INCITATION AUX INVESTISSEMENTS

Dans le but de consolider la contribution du secteur des services au développement économique, il a été décidé d'élargir la liste relative aux « autres services » et bénéficiant des avantages prévus par les articles 1, 2, 3 et 27 du code d'incitation aux investissements, aux activités de services logistiques qui englobent les opérations relatives au groupement, au stockage et à la livraison de marchandises, ainsi que toutes les activités se rapportant au transport, au chargement, au déchargement, à l'emballage, au montage, au contrôle de la qualité et au suivi de la clientèle et ce, au profit des entreprises qui opèrent dans les secteurs prévus par le code d'incitation aux investissements.

En outre, cette liste relative aux autres activités de services a été élargie aux services d'exploitation de centrales de fret.

(Cf. décret n° 2010-2936 du 9 novembre 2010 paru au JORT n° 91 du 12 novembre 2010)

VI- CONDITIONS ET PROCEDURES D'OCTROI DES CONCESSIONS ET CRITERES DE CLASSIFICATION DE CELLES AYANT UN INTERET NATIONAL

En application des dispositions de la loi n° 2008-23 relative au régime des concessions et notamment son article 13, deux décrets sont apparus en 2010, le premier fixant les conditions et les procédures d'octroi des concessions, et le second définissant les critères de classification de concessions d'intérêt national.

1) Conditions et procédures d'octroi des concessions :

En matière d'octroi de concessions, il convient de respecter les règles de non discrimination entre les candidats, de l'autonomie des concédants, de suivi de procédures claires, détaillées et objectives de toutes les étapes d'octroi de concession et de généralisation de la communication des réponses et explications à tous les candidats quant aux observations et éclaircissements demandés.

Lesdites concessions doivent être octroyées après appel à la concurrence par voie d'appel d'offres publié 30 jours au moins avant la date limite fixée pour la réception des candidatures par voie de presse et éventuellement par tout autre moyen de publicité matériel et immatériel.

La mission d'approbation du dossier d'appel d'offres est confiée à une commission spéciale chargée de l'élaboration des étapes préparatoires pour l'octroi de la concession.

2) Critères de classification des concessions d'intérêt national :

Les opérations d'intérêt national ont pour objet la mise en œuvre d'activité ou la réalisation de projets qui répondent aux priorités nationales et exigences du développement économique et social selon les objectifs des plans nationaux de développement.

Ces concessions doivent obéir à un seuil déterminé, en partie ou en totalité, à des critères tels que la taille de l'investissement, la capacité d'embauche, le taux d'intégration, le taux d'usage des techniques et technologies sophistiquées, le développement de l'infrastructure et le niveau de l'exploitation des ressources naturelles et ses répercussions.

Outre ces critères, les concessions sont reconnues d'intérêt national par le Premier ministre après avis de l'unité de suivi des concessions créée par le décret n° 2008-2965 du 8 septembre 2008.

(Cf. décrets n° 2010-1753 du 19 juillet 2010 paru au JORT n° 59 du 23 juillet 2010 et n° 2010-3437 du 28 décembre 2010 paru au JORT n° 105 du 31 décembre 2010)

VII- PRINCIPALES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES POUR LA GESTION DE L'ANNEE 2011

Les principales mesures prises dans le cadre de la loi de finances pour la gestion 2011 ont concerné notamment le renforcement de la compétitivité de l'entreprise, l'impulsion de l'investissement et de l'emploi et ce, en parallèle avec la poursuite de la réforme fiscale.

1) Rationalisation de l'exonération de la plus value provenant de la cession des titres

En vue d'encourager l'investissement en Bourse à moyen et à long termes et pour développer le marché financier et dans un souci d'équité sociale et en vue de hisser la législation fiscale régissant l'imposition de la plus-value générée de la cession des actions de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis (BVMT) au diapason des standards internationaux, il a été décidé de rationaliser l'exonération de la plus value provenant de la cession de ces actions cotées à la BVMT et acquises ou souscrites avant ou à partir du 1^{er} janvier 2011. A cet effet, il a été procédé à la redéfinition des plus-values sur cession d'actions et parts sociales exonérées de l'impôt et l'institution d'une retenue à la source au titre des plus-values sur cessions d'actions et parts sociales réalisées par les personnes physiques non résidentes et les personnes morales non établies ni domiciliées en Tunisie.

En effet, les nouvelles dispositions définissent les opérations générant des plus-values sur cession d'actions et parts sociales exonérées de l'impôt comme étant celles provenant de la cession d'actions:

- admises à la cote de la BVMT et acquises avant le 1^{er} janvier 2011 ;
- réalisées dans le cadre d'une opération d'introduction à la BVMT ;
- admises à la cote de la BVMT acquises à partir du 1^{er} janvier 2011 et dont la cession intervient après l'expiration de l'année suivant celle de l'acquisition ou de la souscription.

En outre, ne sont pas soumises à l'impôt et dans la limite d'une franchise de dix mille dinars, les opérations générant une plus-value sur cession d'actions :

- admises à la cote de la BVMT, non rattachées à un actif professionnel et acquises à partir du 1^{er} janvier 2011 et dont la cession intervient avant l'expiration de l'année suivant celle de l'acquisition ou de la souscription ;
- non cotées ou des parts sociales ou des parts de fonds, non rattachées à un actif professionnel.

Cette plus-value est égale à la différence entre le prix de cession des actions ou des parts sociales et leur prix d'acquisition diminué de la moins-value enregistrée au titre des opérations de cession de la même année.

Il y a lieu de noter que cette exonération de l'impôt est appliquée, également, sur la plus-value :

- sur cession des parts de fonds d'amorçage et des parts des fonds communs de placement à risque, prévus par la législation les régissant ;
- réalisée par les personnes physiques et provenant des opérations de cession des actions des sociétés d'investissement à capital variable prévues par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif ;
- réalisée pour le compte des tiers personnes physiques par les sociétés d'investissement à capital risque exerçant dans le cadre de la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement ;
- de cession des actions et des parts sociales réalisée par les sociétés d'investissement à capital risque, prévues par la loi n° 88-92 du 2 août 1988, et les textes qui l'ont modifié, qui remplissent les conditions prévues par ladite loi, pour leur compte ou pour le compte d'autrui, conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi susvisée ;
- provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la BVMT au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction. Ce délai peut être prorogé d'une seule année par arrêté du Ministre des Finances sur la base d'un rapport motivé du Conseil du Marché Financier.

- provenant de la cession totale des actions ou des parts sociales détenues par un dirigeant dans le capital de la société qu'il dirige suite à l'atteinte par ce dernier de l'âge de la retraite ou suite à son incapacité de poursuivre la gestion de la société. Le bénéfice de cette déduction est conditionné par la possession par le dirigeant d'une participation supérieure à 50% du capital de la société (sont prises en considération la participation directe et indirecte du dirigeant de la société et celle de ses enfants non émancipés) et par la poursuite de l'exploitation de la société pendant une période de trois ans au moins à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle de la cession.

Sur un autre plan, une retenue à la source au titre des plus-values sur cessions d'actions et parts sociales réalisées par les personnes physiques non résidentes et les personnes morales non établies ni domiciliées en Tunisie a été instituée, sachant que ladite retenue est libératoire de l'impôt. Les taux de cette retenue diffèrent selon que la cession a été effectuée par des personnes physiques non résidentes ou par des personnes morales non établies ni domiciliées en Tunisie (art.41).

2) Harmonisation du taux de la retenue à la source au titre des intérêts des prêts des banques étrangères avec les taux prévus par les conventions de non double imposition

Dans le cadre de l'amélioration du recouvrement de l'impôt provenant de la retenue à la source au titre des intérêts des prêts payés aux établissements bancaires non établis en Tunisie et afin d'harmoniser le taux appliqué à ce titre avec ceux appliqués dans le cadre des conventions de non double imposition, il a été décidé de relever ce taux de 2,5% à 5% (art.43).

3) Elargissement du domaine d'intervention des centres de gestion intégrés

Afin d'élargir le domaine d'intervention des centres de gestion intégrés, il a été décidé de permettre aux entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 150 mille dinars pour les activités de services et 300 mille dinars pour les autres activités et qui font appel aux centres de gestion intégrés pour la tenue de leurs comptes et l'établissement de leurs déclarations fiscales, de bénéficier de la déduction de 20% des revenus ou bénéfices soumis à l'IRPP ou à l'impôt sur les sociétés (I.S) durant les cinq premières années à partir de l'année au cours de laquelle a eu lieu l'adhésion au centre pour la première fois. Il convient de signaler qu'auparavant seules les petites entreprises créées durant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011 étaient visées par cette déduction (art. 21).

4) Encouragement de la création des petites et moyennes entreprises (PME)

Afin d'encourager l'initiative privée et la création de PME, il a été décidé d'instaurer un régime préférentiel pour les entreprises créées à partir du 1^{er} janvier 2011 et dont leur chiffre d'affaires annuel n'excède pas 300 mille dinars pour les activités de services et les professions non commerciales et 600 mille dinars pour les activités d'achat en vue de la revente et les activités de transformation et la consommation sur place.

Ce régime permet, désormais, à ces entreprises de déduire du bénéfice imposable une quote-part de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'exploitation des trois premières années d'activité, soit 75% au titre de la première année, 50% pour la deuxième année et 25% pour la troisième année. La tenue d'une comptabilité conforme à la législation comptable est nécessaire pour bénéficier de cette déduction (art.19).

5) Octroi d'un régime fiscal privilégié pour les primes accordées dans le cadre des interventions du Fonds National de l'Emploi (FNE)

En vue d'une meilleure consolidation des mécanismes de promotion de l'emploi, il a été décidé :

- d'exonérer de l'impôt sur le revenu les primes accordées dans le cadre des interventions du FNE ainsi que celles octroyées par les entreprises à ce même titre. Ces primes concernent celles accordées aux titulaires des stages d'initiation à la vie professionnelle, des contrats d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, des contrats d'adaptation et d'insertion professionnelle et des contrats de réinsertion dans la vie active,

- de ne pas soumettre ces primes à la contribution au fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS) (art.28).

6) Extension du domaine d'intervention du Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle (FDCl) et renforcement de ses ressources

Le domaine d'intervention du FDCl a été élargi aux opérations de mise à niveau des secteurs des services et de l'artisanat afin de permettre à ces derniers de profiter du financement dudit fonds et par conséquent permettre leur développement.

A cet effet, les ressources dudit fonds ont été consolidées par une taxe au taux de 1% sur le chiffre d'affaire, hors TVA réalisé par les prestataires de services et ce, outre la taxe de 1% due sur celui réalisé par les fabricants des produits soumis à la taxe et sur la valeur en douane pour les importations. Ledit fonds est, désormais, dénommé « fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs industriel, de services et de l'artisanat (art.14 à 16).

7) Renforcement des ressources du Fonds de Développement de la Compétitivité dans le Secteur du Tourisme (FDCST)

Les ressources du FDCST seront renforcées à partir du 1^{er} septembre 2011 par l'augmentation de la contribution due sur le transport des touristes réalisé par les agences de voyage de la catégorie « A ». Cette contribution s'élève, désormais, à deux dinars (contre 1,700 dinar auparavant) par mois et par siège offert pour les véhicules affectés au transport touristique et exploités par les agences susmentionnées (art.17-18).

8) Institution d'un médiateur fiscal, de commissions d'encadrement du contrôle fiscal et de commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office

Afin de mieux rapprocher les contribuables de l'administration fiscale, il a été décidé de créer auprès du Ministre des finances un médiateur fiscal dont la mission consiste à examiner les requêtes individuelles des personnes physiques et des personnes morales au sujet des difficultés qu'elles rencontrent dans leurs relations avec l'administration fiscale ou avec l'administration du recouvrement et ce, à l'exception des requêtes relatives à l'imposition ou au titre desquelles une décision juridictionnelle est prononcée.

Ce médiateur exerce sa mission en toute indépendance à l'égard de l'administration fiscale et de l'administration de recouvrement. Il est nommé par décret pour une période de trois ans renouvelable et peut avoir des représentants dans les régions avec délimitation de compétence territoriale.

De même, est créé au niveau des services de l'administration fiscale une ou plusieurs Commissions nationales et une ou plusieurs Commissions régionales d'encadrement du contrôle fiscal. Celles-ci émettent leurs avis sur les dossiers des vérifications fiscales qui leur sont soumis par l'administration fiscale, à la demande du contribuable ou à l'initiative de l'administration et ce, avant l'établissement de l'arrêté de taxation d'office.

En outre, une Commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office est créée auprès du Ministre des finances en vue d'émettre son avis sur les requêtes des contribuables qui demandent le réexamen des arrêtés de taxation d'office pour lesquels aucun jugement statuant sur le fond n'est prononcé, en raison de l'expiration du délai de recours prévu par la réglementation ou en raison du rejet du recours pour un motif de forme (art.30).

(cf. loi n° 2010-58 du 17 décembre 2010 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2011 parue au JORT n° 102 du 21 décembre 2010)

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

(En MDT sauf indication contraire)

DESIGNATION	2008	2009	2010	VARIATIONS EN %	
				2009 2008	2010 2009
Indice de la production industrielle (base 100 en 2000)	129,1	123,3	132,9	-4,5	7,8
Dont : industries manufacturières	132,9	124,9	136,5	-6,0	9,3
BALANCE COMMERCIALE					
- Exportations totales FOB	23.637,0	19.469,2	23.519,0	-17,6	20,8
- Importations totales CAF	30.241,2	25.877,6	31.817,1	-14,4	23,0
- Déficit commercial hors énergie FOB-CAF (1)	5.770,3	6.256,4	7.814,6	486,1	1.558,2
- Déficit commercial global FOB-CAF (1)	6.604,2	6.408,4	8.298,1	-195,8	1.889,7
- Taux de couverture global FOB-CAF (%)	78,2	75,2	73,9	-3,0points	-1,3point
Hausse des prix a la consommation					
- Glissement depuis le début de l'année (%)	4,0	4,1	4,0		
- En termes de moyennes mensuelles (%)	4,9	3,5	4,4		
Tourisme					
- Entrées de non-résidents (1000 personnes)	7.049	6.901	6.902	-2,1	0,0
- Nuitées globales (1000 unités)	38.112	34.624	36.115	-9,2	4,3

(1) Variations exprimées en millions de dinars.

PRINCIPAUX INDICATEURS MONETAIRES ET DE FINANCES EXTERIEURES⁽¹⁾

(En MDT sauf indication contraire)

DÉSIGNATION	DECEMBRE		VARIATIONS EN %	
	2009	2010	DEC. 2009 DEC.2008	DEC. 2010 DEC.2009
PRINCIPAUX AGREGATS MONETAIRES DU SYSTEME FINANCIER⁽²⁾				
AGREGAT M4	38.761	43.085	12,7	11,2
MASSE MONETAIRE (M3)	38.591	42.857	13,0	11,1
CREANCES NETTES SUR L'EXTERIEUR⁽³⁾	9.631	9.149	1.455,0	-482,0
CREDITS INTERIEURS	42.795	49.561	11,2	15,8
CREANCES NETTES SUR L'ETAT⁽³⁾	6.735	6.567	953,0	-168,0
DONT : - BONS DU TRESOR⁽³⁾	2.556	2.445	488,0	-111,0
- COMPTE COURANT DU TRESOR⁽³⁾	396	605	-1,0	209,0
CONCOURS A L'ECONOMIE	36.060	42.994	10,3	19,2
INDICATEURS DE PAIEMENTS EXTERIEURS⁽²⁾				
RECETTES TOURISTIQUES⁽⁴⁾	3.472	3.513	+2,4	+1,2
REVENUS DU TRAVAIL EN ESPECES⁽⁴⁾	2.104	2.284	+91	+8,5
SERVICE DE LA DETTE⁽⁴⁾	3.184	3.233	+22,1	+1,5
SOLDE COURANT^{(3) (4)}	-1.666	-3.038	+443	-1.372
SOLDE DE LA BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS^{(3) (4)}	2.204	-274	+151	-2.478
TAUX DE CHANGE (EN DINAR)⁽⁵⁾				
1 DOLLAR DES ETATS-UNIS	1,3173	1,4379	0,6	9,2
1 EURO	1,8985	1,9221	3,1	1,2
1000 YENS JAPONAIS	14,1047	17,5090	-2,8	24,1
1 LIVRE STERLING	2,1174	2,2099	10	4,4
10 DIRHAMS MAROCAINS	1,6616	1,7009	0,8	2,4

(1) Chiffres de fin de période pour les statistiques monétaires

et cumulés depuis le début de l'année pour les paiements extérieurs.

(2) Données provisoires pour 2010

(3) Les Variations sont exprimées en millions de dinars.

(4) Variations par rapport à la même période de l'année précédente.

(5) Cours moyens du marché interbancaire en fin de période.